

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 francs par an.
» » 14 » six mois.
» » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez
MM. LAFFITTE, BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE, BUL-
LIER et C^{ie}, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX

22 janvier 1863.

Le *Moniteur* annonce que l'Empereur vient de verser, à titre de deuxième souscription, une somme de cent mille francs, et il indique la destination de cette somme, répartie entre un grand nombre de centres industriels.

On lit dans le Bulletin du *Moniteur* :

La nouvelle publiée dans les journaux d'hier et annonçant l'entrée à Puebla d'une division de l'armée française est la reproduction d'une dépêche affichée à la Bourse de Boston le 6 janvier, et apportée par exprès à San-Antonio; elle a été insérée dans un journal d'Austin (Texas).

Cette nouvelle ne présente donc pas un caractère d'authenticité incontestable. Toutefois, comme elle provient de sources peu disposées à propager les succès des armes françaises, il n'est guère probable qu'elle soit sans fondement.

Le château de Laeken a été depuis deux jours le théâtre de discussions politiques d'un intérêt européen des plus importants. S. A. R. le duc de Saxe-Cobourg était arrivé dimanche à Bruxelles sur l'invitation expresse du roi, pour conférer avec Sa Majesté sur l'offre, à lui faite, du trône de Grèce. Le prince a eu avec le roi de nombreux entretiens, à la suite desquels, dans la soirée d'hier, il a résolu de répondre par un refus formel aux propositions qui lui avaient été faites par le cabinet de Saint-James. Ce refus a été expédié hier matin par le télégraphe, et, le soir, confirmé par une lettre du prince à la reine Victoria.

On annonce la chute prochaine du ministère italien. La question de l'emprunt, qui doit être définitivement présentée dès le début de la session, semble avoir divisé les ministres.

La mort de Saïd-Pacha a été l'objet de regrets à peu près unanimes. Bien peu ont hésité à reconnaître les mérites de ce prince qui a constamment gouverné l'Égypte en vue des progrès, de la richesse

publique, dans ce pays, et des idées civilisatrices de l'Europe. Sur ce point, il n'y a donc pas de dissidences. Mais où les appréciations diffèrent, c'est en ce qui concerne le plus ou moins d'avantages qu'ont pu retirer la France et l'Angleterre de son administration quelquefois prodigieuse, mais toujours intelligente.

La presse anglaise est curieuse à étudier à cet égard, et l'on y voit percer des sentiments qui trahissent les craintes qu'ont fait naître le percement du canal de Suez, ce grand projet attaqué avec tant de violence et dont l'achèvement s'opère par la volonté inébranlable de la France.

Le *Moniteur* déclare que c'est à tort qu'une correspondance télégraphique a annoncé la révocation de notre consul à la Nouvelle-Orléans. Voici l'incident qui a pu donner lieu à ce bruit. Après le départ du général Butler, le comte Mejean a été autorisé à profiter du congé qu'il avait obtenu depuis plusieurs mois. En son absence, la gérance du consulat sera confiée au chancelier du poste, M. Fauconnet.

La *Presse* de Vienne annonce qu'à Athènes un grand nombre de fonctionnaires se sont entendus pour desobéir systématiquement au gouvernement provisoire. Les officiers de l'armée ont formé une ligue dont l'objet est de s'opposer à la destitution de quiconque fait partie de cette ligue. Une bande de brigands s'est établie à un quart de lieue d'Athènes.

Les derniers changements ministériels survenus à Constantinople viennent d'être suivis de l'adoption d'un programme qui a pour but de développer, dans des proportions considérables, l'armée et la flotte de la Turquie.

On assure que devant l'attitude décidée du Sultan, la Russie va augmenter son armée du Caucase, et on s'attend dans ce pays à des événements militaires importants.

J. REBOUX.

Moniteur du 21 janvier.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

Paris, 20 janvier.

L'Empereur a fait parvenir aux préfets une nouvelle somme de 100,000 fr. qui s'ajoute à celle que Sa Majesté avait souscrite en faveur des ouvriers de l'industrie cotonnière de la Seine-Inférieure. Cette somme est ainsi répartie :

Vesoul,	5,000 fr.
Lyon,	5,000
St-Etienne,	10,000
Caen,	10,000
Amiens,	10,000
Alençon,	20,000
Angers,	5,000
Colmar,	10,000
Evreux,	5,000
Troyes,	5,000
Limoges,	5,000

Le *Temps*, le *Siècle* et la *Presse* ont reçu du ministère de l'intérieur le *Communiqué* suivant :

En rendant compte de la mesure qui vient d'interdire la représentation au théâtre du Vaudeville d'une pièce intitulée : les *Diabliques noirs*, plusieurs journaux, notamment la *Presse*, le *Temps* et le *Siècle*, ont produit des assertions complètement inexactes.

Le 4 décembre, et non pas le 20 novembre, le directeur du Vaudeville demanda l'autorisation de faire jouer un ouvrage en 4 actes, le répertoire légal de son théâtre ne comportant que des pièces ayant au plus 3 actes. Cette autorisation est accordée en principe et par exception, et le 10 décembre le manuscrit des *Diabliques noirs* est envoyé à la commission de censure, qui s'occupe immédiatement de son examen. A la suite d'un travail approfondi, il est reconnu que l'ouvrage est de nature à présenter, au point de vue de la morale, de sérieux inconvénients. La commission fait au ministre d'Etat son rapport concluant au refus d'autorisation, et le ministre, après avoir pris connaissance personnellement du manuscrit, donne son approbation aux conclusions de ce rapport. La décision est notifiée au directeur du Vaudeville le 9 janvier; il n'y a donc pas eu de temps perdu.

D'un autre côté, il est bon de rappeler que les instructions ministérielles prescrivent aux directeurs des théâtres de ne mettre aucun ouvrage à l'étude avant l'examen de la commission et l'autorisation définitive. Quand des administrations

théâtrales enfreignent, comme l'a fait celle du Vaudeville, ces prescriptions formelles, elles ne peuvent s'en prendre qu'à elles-mêmes du préjudice qui en résulte pour leurs intérêts.

Il est beaucoup parlé, depuis quelques jours, dans les cercles diplomatiques, d'une circulaire de M. Drouyn de Lhuys aux agents de la France accrédités près des Cours allemandes, afin de préciser la conduite du cabinet des Tuileries dans la question du traité de commerce avec la Prusse. Dans cette circulaire, l'honorable ministre, après avoir déclaré que le gouvernement impérial entend rester complètement étranger à la lutte engagée au-delà du Rhin entre les deux partis, dont l'un poursuit l'union restreinte de l'Allemagne, tandis que l'autre réclame l'union politique et commerciale de la patrie entière, ajoute que, pour resserrer ses bons rapports avec l'Allemagne par un traité de commerce, il a dû nécessairement s'adresser d'abord à la Prusse qui, vis-à-vis des pays étrangers, est le représentant et l'organe légal du *Zollverein*, mais aujourd'hui qu'il a traité avec la Prusse, il s'associera aux efforts du cabinet de Berlin pour obtenir l'adhésion voulue de tous les Etats formant le *Zollverein*.

On écrit de Londres, 17 janvier :

Il n'y a pas de panique, il n'y a pas de crise monétaire; mais enfin il y a inquiétude, il y a une sorte de malaise; l'argent s'en va, l'argent se resserre, les Banques d'Angleterre et de France se mettent à hausser le taux de l'escompte. La crainte mutuelle qu'éprouvent ces deux établissements financiers, c'est de se voir soustraire l'un par l'autre leur encaisse métallique. Leur but a été plutôt de se défendre contre cette éventualité que contre les commandes du commerce. Lorsque ces deux Banques voient leur encaisse métallique s'abaisser, elles perdent immédiatement leur sang-froid, elles deviennent *fidgiées* comme on dit ici; nerveuses comme on dit en France.

La Banque d'Angleterre a un principe qui est le vrai, c'est que l'argent est une marchandise sujette à la hausse et à la baisse comme toutes les autres marchandises, et qu'il doit subir comme toutes les autres marchandises la loi rigoureuse de l'offre et de la demande, de l'abondance ou de la rareté de l'article. Elle ne craint pas d'élever le taux de l'intérêt tant que dure l'exagération de la demande. En

Angleterre, la Banque ne fait pas concurrence aux maisons de Banque; son taux d'escompte est toujours plus élevé que celui des maisons de Lombard-street. En France c'est tout le contraire, la Banque prête à meilleure marche que les escompteurs; mais à qui prête-t-elle ?

La Banque de France est trop nerveuse, elle croit que tout est perdu parce qu'elle se décide à élever le taux de l'escompte. Il faut toujours qu'elle en arrive là, mais elle le fait toujours trop tard, elle commence par une émission de billets dépassant la proportion qui doit exister entre l'encaisse métallique et les billets en circulation, elle prend ensuite des moyens détournés, des mesures cachotières pour enlever le plus d'or possible à la Banque d'Angleterre, hausse le taux de l'escompte plutôt qu'elle ne l'aurait fait. La Banque de France pour maintenir l'équilibre est obligée d'en faire autant, car un écart de plus de 1 % laisserait une marge suffisante de bénéfice pour porter le numéraire ou les lingots à Londres en raison de la modicité du transport et de la rapidité du voyage qui ne fait pas perdre un jour entier.

Quand les capitaux anglais et français sortent pour participer à des emprunts étrangers ou à de grandes entreprises extérieures comme construction de chemin de fer et de canaux, ils diminuent entre les mains des possesseurs, mais ils se reforment bien vite par le retour des intérêts ou l'augmentation même du capital.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Le Caire, 19 janvier.

Hier ont eu lieu les funérailles de Saïd pacha, au milieu d'une grande affluence de peuple.

Ismail pacha a pris possession de la capitale et a reçu les autorités.

L'adhésion au nouveau gouvernement est générale.

Tous les consuls ainsi que les autorités turques d'Alexandrie sont arrivés au Caire et ont été immédiatement reçus.

Francfort, 21 janvier.

La *Gazette* de Weimar annonce, quoique avec une certaine réserve, que le duc Ernest de Saxe-Cobourg Gotha a accepté la couronne de Grèce, sous la condition que la maison de Bavière renonce à tous ses droits et qu'il puisse lui-même conserver

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 23 JANVIER 1863.

L'ENNEMI DU PRINCE.

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

— Monsieur, dit le prince, je me suis assuré que le billet noir n'était pas sorti ce matin; ainsi vous entrez en possession paisible de tout le temps qui doit s'écouler jusqu'à demain au lever du soleil. Vous ne pourriez pas m'en promettre autant, ajouta-t-il en souriant; séparé sans doute de vos amis les conjurés, je présume que vous ignorez si ce n'est point aujourd'hui que doit sonner pour moi l'heure de la justice. Mais, quelque décide que je sois à faire nos deux conditions égales, à nous également condamnés, c'est un avantage momentané que je veux bien vous laisser.

Le prince le regarda avec pénétration; mais Rodolphe ne laissa pas deviner les sentiments que ces paroles avaient fait naître. Pour toute réponse, il inclina la tête, se refermant dans la dignité du silence.

Après quelques instants consacrés à observer mutuellement, le prince reprit :

— Je dois croire que vous et vos amis ne vous êtes point décidés à jouer vos têtes pour changer la forme du gouver-

nement, sans être prêts, les uns et les autres, à prendre les rênes de celui que vous y substitueriez, et j'ai par conséquent pu m'attendre à trouver en vous les lumières qu'eût exigées une position si difficile.

Rodolphe continua à garder le silence. Il ne comprenait pas encore où le prince voulait en venir. Le prince poursuivit.

— Je suis donc venu m'adresser à vous pour que vous m'aidiez à résoudre quelques difficultés qui se sont élevées entre les états voisins et cet état dont le gouvernement a manqué de passer dans vos mains.

Sans jeter les yeux sur Rodolphe, dont l'embarras était visible, et comme s'il eût craint de jouer trop tôt de cet embarras, le prince ouvrit un portefeuille et en tira des papiers qu'il présenta au prisonnier. C'étaient des traités, des notes d'ambassadeurs, des lettres même écrites de la main de quelques rois.

Lorsque le prince supposa que Rodolphe avait tout parcouru il lui expliqua le point en litige, il lui fit part des conférences, et enfin il lui demanda son avis. Non sans quelque hésitation intérieure, Rodolphe se hasarda à le donner. Mais cet avis accusait une si profonde inintelligence des plus simples éléments du droit international, que le prince, reprenant des mains de Rodolphe les papiers qu'il lui avait confiés :

— Je vous bien, dit-il, que ce n'est pas à vous qu'était destinée la direction des affaires étrangères.

Et sans avoir l'air de remarquer la confusion de Rodolphe, le prince lui fit connaître la décision à laquelle, lui, il était porté à s'arrêter. Il entra à cet égard, et avec complaisance, dans tous les détails de la question, et força Ro-

dolphe à ne plus savoir lequel il devait admirer davantage, ou de la sagesse savante des idées, ou de l'éloquence qui les exposait.

Le prince ne s'arrêta point là. Il avait encore un avis à demander à Rodolphe; mais, cette fois, il s'agissait de l'administration intérieure, d'un conflit où il fallait décider entre deux prétentions rivales. Rodolphe rougit et ne répondit pas, aimant mieux laisser presumer son ignorance que la proclamer.

— Qu'eussiez-vous donc été dans la république ? demanda le prince. Oh ! c'est peut-être l'armée dont vous étiez appelé à modifier, à compléter l'organisation ? Voici un projet de loi qui m'a été présenté et dont je suis loin d'accueillir toutes les dispositions : parcourons-les ensemble.

— Prince, dit Rodolphe visiblement ému, j'étais votre ennemi, mais j'estimais trop votre caractère pour vous croire capable d'insulter de gaieté de cœur ceux que vous avez fait condamner à mort.

— Je ne devais pas croire, répondit le prince avec une calme et froide dignité, qu'on pût insulter un homme en lui supposant les talents qui, sans faire pardonner son crime, en expliqueraient au moins le but.

Le prince se promena quelques instants à grands pas et très-agité; mais, redevenu bientôt maître de lui-même, il se rapprocha de Rodolphe, et lui dit d'un ton doucement railleur :

— Eh bien ! êtes-vous content des services que je vous ai choisis ?

— Prince, je ne leur reproche que de m'avoir laissé vivre jusqu'à ce jour.

Le prince sourit.

— Prince, reprit Rodolphe, condamné à avoir la tête tranchée dans les vingt-

quatre heures qui suivent la sentence, n'avais-je pas le droit d'exiger que cette sentence fût exécutée ?

— Que dois-je conclure de cette question... et des ravages que j'aperçois sur ce front, tout superbe qu'il affecte de se montrer encore ? demanda le prince. Quoi ! vous êtes déjà au bout de vos forces ? Place dans la queue que vous m'avez faite, en vain l'orgueil vous commande de vous y tenir inébranlable, la chair flechit et demande grâce ! En nous comparant l'un à l'autre, n'aurais-je pas vraiment le droit de me glorifier ? Voyez si mes traits sont altérés, si mon front a pâli, si mon regard a perdu de sa confiance ! Et cependant, je le sais, vous me l'avez dit, peut-être, en vous quittant aujourd'hui, vais-je tomber frappe à mort à la porte même de ce château où je vous fais retener prisonnier. Qui me dit que vos amis n'ont pas gagné à leur foi, à votre foi ceux-là même qui doivent me répondre de vous ? Je vis comme vous au milieu d'une incertitude sans cesse menaçante; comme le vôtre, mon sommeil peut être interrompu par le poignard; le poison peut se mêler aussi aux mets qui sont servis sur ma table. Il n'y a pour moi non plus aucun asile inviolable. Pressez sur mon sein, mes enfants mêmes ne me serviraient point de bouclier. Le matin, le soir, la nuit, dans le conseil, au foyer de la famille, partout, partout, à toute heure aussi, je puis être atteint... Eh bien ! je vous le demande, voyez-vous en moi un seul signe de découragement ? Ai-je chancelé dans cette destinée, ou me suis-je revolté contre elle ? Et cependant, avec ce fardeau sous lequel, moi, je n'ai pas courbé la tête, j'ai le fardeau des soins que réclame le royaume; il me faut veiller aux intérêts du moindre des citoyens;

il faut me défendre, sans rompre avec eux, contre l'ambition ou le mauvais vouloir des rois mes voisins... Et, quoique bien loin, assurément, d'accomplir ce que le président d'une république pourrait faire de grand et d'illustre, j'ai la prétention, tout menacé que je suis et que je sais l'être, de faire aussi bien mon métier qu'aucun prince héréditaire. Quand la récolte a été bonne, que le pain n'est pas trop cher, que le commerce prospère, que la paix est assurée, je dors tranquille, et je ne rêve. Je vous jure, ni de poison ni de poignard. Qui donc peut ainsi vous troubler, vous, homme d'un courage éprouvé ? Vous êtes prisonnier dans ce château, mais ne le suis-je pas dans l'état ? Vous avez un parc assez grand pour vous laisser à en parcourir un des compartiments. Qui donc, je le répète, vous a ainsi terrassé ? Je ne saurais consentir à croire que c'est le spectre toujours présent de la mort, que je vous ai vu braver avec tant d'insouciance !

Le prince s'arrêta, Rodolphe était atterré.

La révolution qui avait commencé en lui avant l'arrivée du prince s'achevait en ce moment. Ce n'était plus sous le poids de sa position qu'il pliait, mais sous le sentiment de son crime. Le nom d'assassin retentissait à son oreille. Le prince, se méprenant sur la cause de son trouble, lui dit :

— S'il était vrai cependant que vous ne fussiez pas assez fort pour la lutte à laquelle vous êtes condamné, la porte de ce château peut s'ouvrir pour vous. Nommez vos complices, et vous êtes libre. Nommez-les, et, je vous en donne une seconde fois ma parole de prince, il ne sera pas arraché un seul cheveu de leur tête, que